



Assemblée générale

Distr. générale
8 janvier 2002

Cinquante-sixième session
Point 76 de l'ordre du jour

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Première Commission (A/56/538)]

56/26. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

A

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement¹,

Rappelant ses résolutions 47/54 A du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996, 52/40 B du 9 décembre 1997, 53/79 A du 4 décembre 1998, 54/56 A du 1^{er} décembre 1999 et 55/35 C du 20 novembre 2000,

Considérant le rôle que la Commission du désarmement a été appelée à jouer et la contribution qu'elle devrait apporter en examinant divers problèmes de désarmement, en formulant des recommandations à leur sujet et en concourant à l'application des décisions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées à sa dixième session extraordinaire,

Ayant à l'esprit sa décision 52/492 du 8 septembre 1998,

1. *Prend note* du rapport de la Commission du désarmement¹ ;
2. *Réaffirme* qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement ;
3. *Réaffirme* le rôle de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions ;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 42 (A/56/42).

4. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale² et au paragraphe 3 de sa résolution 37/78 H du 9 décembre 1982 et, à cette fin, de faire tout son possible pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté quant aux « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement »³;

5. *Note* que la Commission du désarmement, à sa session d'organisation de 2001, a adopté les questions suivantes aux fins d'examen lors de sa session de fond de 2002 :

- a) Moyens de parvenir au désarmement nucléaire ;
- b) Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ;

6. *Prie* la Commission du désarmement de se réunir en 2002 pendant trois semaines au plus et de lui présenter un rapport de fond à sa cinquante-septième session ;

7. *Prie* le Secrétaire général de transmettre à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement⁴, ainsi que tous les documents officiels de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement, et de fournir à la Commission toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution ;

8. *Prie également* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission du désarmement et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre prioritaire, toutes les ressources et tous les moyens, y compris les procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet ;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

*68^e séance plénière
29 novembre 2001*

B

RAPPORT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement⁴,

Convaincue que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Estimant qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes à négocier,

² Résolution S-10/2.

³ A/CN.10/137.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 27 (A/56/27).

Rappelant à cet égard que la Conférence a un certain nombre de questions urgentes et importantes à négocier,

1. *Réaffirme* le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement ;

2. *Engage* la Conférence à remplir ce rôle en tenant compte de l'évolution de la situation internationale afin de progresser rapidement dans l'examen de fond des questions prioritaires inscrites à son ordre du jour ;

3. *Se félicite* du vif intérêt collectif manifesté par la Conférence pour que les travaux de fond commencent dès que possible à sa session de 2002 ;

4. *Se félicite* que la Conférence ait décidé de prier son président en exercice et son successeur de tenir les consultations qui s'imposeraient pendant l'intersession en vue d'atteindre ce but, comme il est indiqué au paragraphe 40 de son rapport⁴ ;

5. *Se félicite également* que la Conférence ait recommandé, au paragraphe 41 de son rapport, de désigner à nouveau, le plus rapidement possible à sa session de 2002, des coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence, de l'élargissement de sa composition, et de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement ;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que la Conférence dispose des services d'appui administratif et technique et de conférence appropriés ;

7. *Prie* la Conférence de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport sur ses travaux ;

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».

*68^e séance plénière
29 novembre 2001*